

Aménagement de la Bassée : faire confiance au débat démocratique pour ne pas reproduire les erreurs du passé

Des barques dans les rues des villes de banlieue, la Tour Eiffel les pieds dans l'eau : les images de la crue de la Seine de 1910 ont frappé les esprits. Pourtant, la possibilité d'inondations similaires est souvent occultée. Certes, depuis un siècle, de nombreux aménagements ont été conçus, qui limiteraient en partie l'impact de tels événements. Il s'agit notamment des quatre lacs réservoirs gérés par l'Etablissement public des Grands lacs de Seine, qui permettent de diminuer la montée des eaux. Le risque est ainsi minimisé, mais pas éliminé. Un cinquième ouvrage doit-il être construit pour renforcer la protection de l'Ile-de-France ?

C'est ce que proposent les Grands lacs de Seine avec le projet d'aménagement de la plaine de la Bassée, actuellement soumis au débat public : quelques kilomètres en amont du confluent de la Seine avec l'Yonne, sur 2 300 ha, quelque 58 km de digues délimiteraient une dizaine de casiers. En cas de crue, les eaux de la Seine seraient en partie pompées et stockées dans les casiers. Le niveau des eaux en cas de crue « 1910 » serait réduit de 20 cm à Paris, de 25 à Alfortville, et le montant estimé des dégâts passerait de 5,9 à 4,3 milliards d'euros – contre 17 milliards si les lacs-réservoirs existants n'avaient pas été aménagés.

L'aménageur vante les mérites écologiques de l'ouvrage, qui doit s'accompagner d'un projet de restauration d'une partie des zones humides du secteur. Il s'agit d'un espace riche en biodiversité, mais fragile, et qui bénéficie de plusieurs protections (réserve naturelle, sites Natura 2000, inventaire Znieff, etc.). Si les déclarations d'intention du maître d'ouvrage sont louables, on ne dispose que de très peu d'information sur l'impact qu'aurait le projet sur la faune et la flore. Il nous paraît indispensable de mener des études scientifiques plus poussées avant de procéder à tout aménagement.

De même, la plaine de la Bassée constitue un réservoir d'eau potable stratégique pour l'ensemble du bassin parisien. Stratégique mais fragile : l'Agence de l'Eau Seine Normandie relève que la qualité des eaux s'est dégradée ces dernières années, du fait de la pollution aux nitrates et pesticides. Le dossier soumis au débat public laisse entières les interrogations sur les circulations possibles entre eaux souterraines et eaux de surface, et les pollutions d'eau potable qui pourraient en résulter.

Le financement du projet est également mal assuré. L'établissement public des Grands lacs de Seine, qui réunit Paris et les 3 départements de la petite couronne, a obtenu l'aide de l'Etat et de la Région pour les études préliminaires. Mais alors que les Grands lacs de Seine sont d'ores et déjà dans une situation financière difficile, les 500 millions d'euros nécessaires à la réalisation de l'aménagement seront difficiles à trouver.

L'établissement public défend le principe d'une redevance pour services rendus dans la lutte contre les inondations : l'ensemble des collectivités situées en aval, qui bénéficient toutes de l'ouvrage, seraient amenées à contribuer. Légitime dans son principe, cette redevance pourrait selon nous être accompagnée d'une participation des compagnies d'assurance, qui sont elles aussi directement concernées. De même, une contribution pourrait être exigée des entreprises basées sur les berges : pour la protection apportée à leurs biens, mais aussi pour le risque de pollution qu'elles représentent en cas de crue.

Mais considérant l'importance de la somme, il est nécessaire d'explorer la pertinence de pistes alternatives, qui ont prouvé leur efficacité dans la prévention du risque d'inondation: la retenue des eaux de pluie à la source, l'aménagement local de vannes et de murettes, etc. Et si la multiplication de dispositifs locaux s'avérait aussi efficace, à investissement égal, que l'ouvrage voulu par l'aménageur ? L'analyse reste à faire.

Par ailleurs, le projet de la Bassée pose question quant à la cohérence des aménagements prévus sur la Seine. La plaine était, avant la canalisation du fleuve dans les années 70, une zone d'expansion naturelle des eaux du fleuve, et contribuait, sans intervention humaine, à réduire les inondations en aval. C'est bien cette artificialisation du fleuve, ainsi que l'urbanisation des zones inondables en Ile-de-France, qui amène aujourd'hui l'aménageur à proposer ce projet.

Or, des communes en aval espèrent déjà que le projet leur permettra de lancer l'urbanisation de nouvelles zones en assouplissant les règles du plan de prévention du risque inondation (PPRI). Et à quelques kilomètres de là, c'est la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent, un aménagement potentiellement contradictoire, qui est soumise au débat public. Ne s'apprête-t-on pas à reproduire les erreurs du passé, dont nous cherchons pourtant à réduire les conséquences ?

Enfin, c'est la question du rapport même au risque qui est interrogé. La répétition d'une crue similaire à 1910 n'est pas un aléa auquel il faudrait espérer se dérober. Il s'agit d'un phénomène rare, imprévisible, mais qui finira nécessairement par se produire. A quelques centaines de kilomètres de nous, la ville de Prague a connu il y a quelques années la plus grande inondation de son histoire – plus de 2 milliards d'euros de dégât.

C'est donc aussi en termes de réduction de la vulnérabilité de nos territoires qu'il nous faut penser la gestion du risque inondation. Ce n'est pas un hasard, si les collectivités territoriales consultées, de même que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ont exprimé une certaine réserve. Ce débat sur l'arbitrage entre prévention du risque et réduction de la vulnérabilité du territoire doit être mené en amont, si l'on ose dire, de celui sur un projet d'aménagement précis. Et il dépasse largement les prérogatives de l'établissement public des grands lacs de Seine. C'est un débat démocratique préalable qui doit forger un nouveau paradigme pour repenser notre rapport à la ville, au territoire et au fleuve.

Denis Baupin, Adjoint au Maire de Paris (EELV)

Michel Bourgain, Maire (EELV) de l'Ile Saint-Denis

Jean Dey, Vice-Président du Conseil Général de Seine-et-Marne (EELV)

Anne Dieleman, militante associative

Philippe Dumée, militant associatif

Danielle Fournier, Coprésidente du groupe « Europe Ecologie – Les Verts & apparentés » au Conseil de Paris

Hélène Gassin, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France (EELV)

Jacques Perreux, Président (EELV) de la commission « Environnement » du Conseil Général du Val-de-Marne